

L'histoire des dictionnaires de langue française : de l'impossible inventaire à l'épopée des mots

Par Clara Cini

ENQUÊTE

Le désir de classer, d'expliquer et de traduire nos mots semble inhérent au langage lui-même. Au fil des siècles, les ouvrages exhaustifs qui prennent le nom de glossaire, de dictionnaire ou d'encyclopédie répondent à des ambitions pragmatiques et politiques, pour affirmer une langue, le français.

A l'automne 2024, lorsque la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie française est publiée, quatre-vingt-dix ans se sont écoulés depuis l'édition précédente, en 1934. Cette lenteur dont l'institution est coutumière depuis sa fondation a suscité nombre de quolibets. Comme par le passé : en 1694, lorsque les académiciens avaient remis la première édition du dictionnaire à Louis XIV, le roi n'avait pas manqué de mentionner les soixante ans nécessaires à l'écriture du volume : « Messieurs, voici un ouvrage attendu depuis longtemps. »

Aujourd'hui, ce n'est plus seulement le temps d'élaboration du dictionnaire qui est décrié, mais ses définitions. La Ligue des droits de l'homme (LDH) a ainsi fait état de sa « stupéfaction » au sujet d'entrées qui participent, selon l'association, d'une « vision au mieux archaïque de notre monde ». L'« hétérosexualité » y est ainsi définie comme une sexualité « naturelle », impliquant ipso facto que l'homosexualité ne le serait pas, et le mot « femme » y désigne un « être humain défini par ses caractères sexuels, qui lui permettent de mettre au monde des enfants », ce qui étonne la LDH : « Faut-il en conclure qu'une femme stérile ou ménopausée n'en est pas une ? »

Qu'on convienne d'un « principe de fonctionnement qui n'est plus adapté aujourd'hui » avec le professeur en langue française à Sorbonne Université Gilles Siouffi ou que l'on regrette le « manichéisme » de cette « éternelle polémique » avec le lexicographe Jean Pruvost, une chose reste certaine : le débat est loin d'être apaisé. Si ce secteur éditorial autrefois réputé pour ses succès de ventes est à présent en déclin, notamment du fait des possibilités qu'offrent les versions numériques, les dictionnaires, ces premiers ouvrages que l'on découvre, émerveillé, au creux de l'enfance, ne nous laissent pas indifférents.

Désir d'inventorier

Le désir d'inventorier, d'expliquer et de traduire nos mots semble inhérent au langage lui-même. Dès le III^e siècle avant notre ère, on observe, en Europe, des traces de recueils de mots techniques ou spécifiques à un auteur. « On trouve, chez les Romains, cette volonté lexicographique avec Varron qui, au cours du I^{er} siècle avant J.-C., classe les mots dans *De lingua latina* », souligne Jean Pruvost dans *Les Dictionnaires français. Outils d'une langue et d'une culture* (Ophrys, 2021). Les écoliers romains bénéficient ainsi de recueils traduisant des termes du grec au latin et du latin au grec, mais ces glossaires restent bien éloignés des dictionnaires tels que nous les concevons aujourd'hui. « Faute d'une bonne documentation, de stratégies rigoureuses et de synthèses témoignant d'un recul suffisant, ces essais restent de nature hybride », conclut-il.

Au Moyen Âge, de nouvelles tentatives voient le jour au moyen de ce que l'on nomme des « gloses ». Didactiques, celles-ci consistent d'abord en des explications et traductions ajoutées à la marge ou entre les lignes du texte commenté, puis regroupées afin d'aider à la compréhension. Parce que le besoin d'organisation formelle se fait sentir, les remarques sont de plus en plus souvent classées par ordre alphabétique, en fin de volume. Au VIII^e siècle, le glossaire de Reichenau traduit ainsi dans un latin plus accessible et en langue romane un millier de mots issus de la Vulgate, une traduction de la Bible. « On commence à porter un regard attentif aux unités lexicales en tant que telles, rassemblées alphabétiquement dans une partie d'ouvrage », explique Jean Pruvost.

Au XVI^e siècle, la dynamique s'amplifie en Europe. A la faveur de la diffusion de l'imprimerie et

de l'accroissement de la circulation des savoirs, les savants humanistes s'attellent à la traduction d'œuvres en langue vernaculaire, tandis que les jeunes gens de famille très aisée entreprennent le Grand Tour d'Europe pour parfaire leur éducation.

Naissent alors des ouvrages plurilingues d'un genre nouveau, tel le *Dictionarium* (1502) du savant italien Ambrogio Calepino. A l'origine dictionnaire de langue latine, l'ouvrage se fait polyglotte en 1545 : il met en correspondance les mots de dix langues, dont le latin, le grec, l'hébreu, l'italien, le français, l'espagnol ou le polonais. Réédité trente-trois fois au XVII^e siècle, il obtient un succès tel qu'il transforme les usages : le dictionnaire devient un outil pratique de consultation régulière.

Si les dictionnaires multilingues abondent, c'est aussi en raison du déclin sans précédent, dans les échanges, de l'usage du latin, qui est détrôné par une langue française en voie de stabilisation. Le français du début du XVI^e siècle se caractérise alors par des variations aussi nombreuses que ses parlers régionaux, rendant essentielles la traduction et l'explication des termes nouvellement rencontrés par le lectorat. A cette nécessité pragmatique s'ajoutent les ambitions politiques de François I^{er} : le roi veut affermir, répandre et faire rayonner le français et, par là même, le royaume de France. En 1539, il signe l'ordonnance de Villers-Cotterêts, qui fait de cette langue la langue administrative officielle du pays, reléguant dans un même geste le latin et les langues régionales.

Fixation du français

La même année, l'imprimeur Robert Estienne publie le tout premier dictionnaire dont les entrées sont d'abord en langue française. Après un ouvrage traduisant les mots latins en français, il lui vient à l'idée d'inverser la nomenclature : 10 000 mots français sont présentés dans l'ordre alphabétique, traduits en latin et, parfois, accompagnés de définitions sommaires. Les rééditions se succèdent, le nombre d'entrées finit par doubler et les définitions s'allongent. Chargé de la quatrième édition, le philologue Jean Nicot en tire un ouvrage, paru en 1606, où le latin occupe désormais une place mineure : le *Thresor de la langue francoyse*, tant ancienne que moderne. Une nouvelle étape est alors franchie : il ne s'agit plus d'aider à la connaissance du latin, mais de participer à l'affirmation d'une langue devenue nationale.

Il faut cependant attendre plus d'un siècle pour qu'écloso le premier dictionnaire monolingue de langue française, le *Dictionnaire françois* contenant les mots et les choses, publié en 1680 par Pierre Richelet. Fondée en 1634, l'Académie française dispose alors du privilège royal de composer « un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique », mais le grammairien décide de contourner cette exclusivité en publiant son ouvrage à Genève, en Suisse. Ce faisant, il dote le français de son premier dictionnaire de langue : centré sur l'analyse du mot et les emplois de celui-ci, il propose 25 000 entrées illustrées par un ensemble de citations des auteurs du siècle.

A l'heure de la fixation du français, la question de la graphie se pose de manière inédite, et Pierre Richelet s'inscrit sans ambages dans ce débat. Il inaugure, avec l'« Avertissement » de son dictionnaire, une lignée de préfaces justifiant la démarche scientifique à l'aune d'une inclination tantôt simplificatrice, tantôt conservatrice. « Touchant l'orthographe, on a gardé un milieu entre l'ancienne et celle qui est tout à fait moderne et qui défigure la langue, écrit le grammairien. On a seulement retranché les lettres qui ne rendent pas les mots méconnaissables quand elles en sont ôtées, et qui ne se prononçant point, embarrassent les étrangers et la plupart des provinciaux. Chacun se conduira là-dessus comme il le trouvera à propos. »

C'est vers l'exhaustivité que tendent à l'époque les premiers dictionnaires monolingues : leurs auteurs rendent compte de tout ce qui se dit à propos de chaque terme, y compris les erreurs d'analyse répandues. Au détour d'articles aux abords innocents, Pierre Richelet décoche fréquemment des critiques contre ses contemporains, notamment le grammairien Claude Favre de Vaugelas (1585-1650). Définissant le terme « absinte », Richelet commence ainsi par une remarque plutôt neutre – « Ce mot ne se dit qu'au singulier » – avant de poursuivre malicieusement : « Vaugelas le croit masculin, la plupart des hommes savants en la langue le font plutôt féminin. » La définition n'apparaît que dans un dernier temps : « Herbe odoriférante, amère et toujours verte, qui est chaude, constringente et corroborative. »

Dans le sillage de Pierre Richelet, Antoine Furetière, membre de l'Académie française qui en blâme l'inertie, obtient, en 1684, un privilège royal afin de rédiger son propre dictionnaire. Aussitôt les premières définitions divulguées, il est accusé de piller le travail de l'Académie, avant d'en être exclu l'année suivante. S'ensuit alors un retentissant procès : Antoine Furetière avance que l'Académie rédige un dictionnaire de langue uniquement centré sur la définition des mots, alors que son projet se veut universel – on dirait aujourd'hui encyclopédique –, c'est-à-dire axé sur le référent, la chose nommée, en s'attachant à la description scientifique et technique.

Paru en 1690, le titanesque Dictionnaire universel d'Antoine Furetière recense 40 000 termes et ouvre la description aux différents registres de langue et aux régionalismes. Les définitions sont accompagnées de citations et de commentaires traitant aussi bien de l'histoire, de la médecine, de la physique ou des arts, comme le souligne l'« Avertissement » rédigé par le philosophe Pierre Bayle : « Ce ne sont pas de simples mots qu'on nous enseigne, mais une infinité de choses, mais les principes, les règles et les fondements des arts et des sciences. »

Visée normative inédite

En 1694, l'Académie française publie ses deux premiers dictionnaires. Le premier est consacré aux termes techniques – le Dictionnaire des arts et des sciences, dirigé par Thomas Corneille, frère du célèbre dramaturge –, le second à la langue courante – c'est la première édition du Dictionnaire de l'Académie française, qui se distingue par son classement des mots par familles. Pour parvenir à la définition de « fainéant » (« paresseux, qui ne veut point travailler »), il faut par exemple consulter l'entrée « néant », où l'on trouve des exemples forgés par les académiciens : « En ce pays-là on ne souffre point de fainéants. » Peu commode et nécessitant un savoir préliminaire, la forme est abandonnée dès l'édition suivante.

Ce premier Dictionnaire de l'Académie française se distingue par une visée normative inédite. Les 18 000 entrées qui composent l'ouvrage sont complétées de remarques consacrées à la manière dont il faut employer ces termes, mais aussi les prononcer. L'adjectif « adversatif » est ainsi défini comme un « terme de grammaire [qui] ne se dit guère qu'en cette phrase : particule adversative », et l'on précise pour le terme « Dieu » un emploi impropre : « Se dit encore abusivement des fausses divinités que les païens adoraient. »

Sous l'égide du grammairien Claude Favre de Vaugelas, ce « bon usage » signalé dès la préface s'ancre dans la réflexion linguistique et participe à la construction d'une « image restrictive de la langue forgée à partir du réel », selon Gilles Siouffi. « La référence est claire : le centre du bon usage est Paris et, au centre de Paris, la Cour, écrit-il dans Paris-Babel. Histoire linguistique d'une ville monde (Actes Sud, 368 pages, 25 euros). Ce schéma en cercles concentriques relègue bien loin les provinces, même si celles-ci se sont mises au français. Vaugelas recommande d'ailleurs de se prémunir contre ce qu'il appelle la contagion des provinces. »

En quinze ans, les dictionnaires fondateurs des contours de la lexicographie française imprègnent de leur structure et de leur vision les ouvrages ultérieurs. Au XVIII^e siècle, l'Académie poursuit son œuvre grâce à l'ardeur insufflée par les philosophes qui, désormais, y siègent. Entre 1718 et 1798, quatre éditions successives de son dictionnaire entérinent de nouveaux termes et de nouvelles graphies au nom de l'usage le plus fréquent. Comme l'indique la préface de 1740, le « s » marquant l'allongement de la syllabe est ainsi remplacé par l'accent circonflexe – « hospital » devient « hôpital ».

Les rééditions des œuvres de Pierre Richelet et d'Antoine Furetière s'égrènent, elles aussi, au fil du siècle. Dès 1701, l'avocat et éditorialiste Henri Basnage de Beauval réédite l'ouvrage de son ami Furetière en l'augmentant et en lui donnant une dimension normative. « On a retouché, ou refondu presque tous les articles, est-il précisé dans la préface. L'augmentation la plus considérable regarde la politesse et l'exactitude du langage. On a cru que pour bien remplir le titre de Dictionnaire universel, il fallait qu'on y pût apprendre à parler poliment. »

De confession protestante, l'auteur est rapidement accusé d'hérésie par les jésuites de la ville de Trévoux (Ain), qui rééditent trois ans plus tard l'œuvre de Furetière, en procédant à une révision idéologique méticuleuse, particulièrement après 1751.

Prolifération d'ouvrages monumentaux

Et pour cause. A partir de 1751 paraît la révolutionnaire Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, de Diderot et d'Alembert. Entreprise lexicographique collective monumentale, elle se compose de 35 volumes, 72 000 articles et, pour la première fois, de 2 900 planches d'illustration confectionnées, entre autres, par le dessinateur Louis-Jacques Goussier : il a convaincu son collaborateur Denis Diderot d'utiliser des images afin de donner une pleine connaissance au lectorat des termes définis.

Dans l'œuvre des Lumières, dictionnaire et encyclopédie ne se confondent pas. Le premier est défini comme un « ouvrage dans lequel les mots d'une langue sont distribués par ordre alphabétique, et expliqués avec plus ou moins de détails », tandis que la seconde, démesurée, consiste à « rassembler les connaissances éparses sur la surface de la Terre ». Si ces deux missions sont distinctes, l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert ouvre cependant une nouvelle tradition du côté des dictionnaires : désormais, l'image accompagne la terminologie – une tradition perpétuée, aujourd'hui, par nos Larousse illustrés.

Plus d'un siècle après la publication de l'Encyclopédie, Pierre Larousse, dans la préface du Grand dictionnaire universel du XIXe siècle, surnomme son temps le « siècle des dictionnaires ». A l'aune des aspirations démocratiques de la Révolution française, les dictionnaires prolifèrent et s'adressent à des publics de plus en plus larges, en particulier scolaires. A coups de surenchère et de néologismes, des ouvrages monumentaux aux nombres d'entrées toujours plus enflés paraissent.

En 1829, une nouvelle édition du Dictionnaire universel de la langue française de Pierre-Claude-Victor Boiste porte ainsi le sous-titre de « Pan Lexique » – le terme grec *pân* signifiant « tout ». Selon le même vœu d'exhaustivité, le grammairien Louis-Nicolas Bescherelle publie avec son frère Henri, en 1843, le Dictionnaire national, puis le Dictionnaire usuel de tous les verbes français. Face à cette abondance, on assiste à un profond questionnement et renouvellement de la méthodologie lexicographique dans la seconde moitié du siècle.

Dans le sillon creusé par Pierre Richelet au XVIIe siècle, le lexicographe Emile Littré publie, à partir de 1863, un vertigineux Dictionnaire de la langue française, dont le succès est immédiat. Composé à partir de 415 000 feuillets, il s'adosse à presque 300 000 citations d'auteurs du Grand Siècle, tels Molière, la marquise de Sévigné et Bossuet. Succincte, la première acception du mot « femme » – « L'être qui dans l'espèce humaine appartient au sexe féminin ; la compagne de l'homme » – est illustrée par une trentaine de citations, dont très peu datent du XIXe siècle. « Dans une conception positiviste et quasi darwiniste, Littré envisage la langue comme un organisme vivant dont la pleine maturité est atteinte au XVIIe siècle, et qui commence au XIXe siècle sa déchéance », analyse Jean Pruvost.

En 1866, le lexicographe républicain Pierre Larousse publie, dans le sillage de l'héritage encyclopédique d'Antoine Furetière, un Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle de plus de 20 000 pages. A chaque entrée, les précisions encyclopédiques envahissent l'espace de la page. L'article « femme », qui retrace le « long progrès des mœurs et des lois qui a fait sortir la femme du plus abject esclavage », en compte ainsi plus de 20.

Le lexicographe intègre en outre des anecdotes déboussolantes pour le lectorat du XXIe siècle et colore ses textes d'espiègleries : après quelques éléments factuels, il indique ainsi dans une notice biographique consacrée au grammairien Prudence Boissière : « Peut-être devrions-nous en rester là ; cependant quelque chose qui ressemble beaucoup à de l'indiscrétion nous tente singulièrement. » Pierre Larousse révèle ensuite avoir découvert, au détour d'une librairie, le pseudonyme « Sièrebois » utilisé par Boissière : « On se nomme Blanc-Bonnet ; on signe Bonnetblanc, et le tour est joué : personne ne vous reconnaît. »

Quinze ans de travail titanesque

A l'aube du XXe siècle, les dictionnaires Larousse s'introduisent dans chaque foyer et deviennent les usuels du quotidien. Le successeur de Pierre Larousse, Claude Augé, qui renouvelle la ligne éditoriale, publie, à partir de 1898, de grands ouvrages encyclopédiques tel le Nouveau Larousse illustré en sept volumes, mais aussi un Petit Larousse illustré, dont le succès ne se démentira pas au

cours du XXe siècle : il est vendu à 500 000 exemplaires par an autour de 1950.

Le contenu de ces ouvrages évolue avec la société. « Comme tout dictionnaire, le Petit Larousse est lié à l'idéologie de son époque », écrit la linguiste Alise Lehmann dans *Pierre Larousse*. Du Grand Dictionnaire au Petit Larousse (Champion, 2002). Absents du dictionnaire originel, les mots liés à la sexualité, au fil du temps, font ainsi leur entrée : « vagin » apparaît en 1925, « clitoris » en 1959, et leurs définitions, d'abord obscures, se précisent.

Dans les années 1960, une autre entreprise d'envergure naît sous l'égide de Paul Robert, bientôt rejoint par une équipe de lexicographes qui comprend Alain Rey et Josette Rey-Debove. Après quinze ans de travail titanesque et de recherches de fonds, le Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française de 1964 recense 80 000 mots, dont les articles se font écho grâce à un système de renvoi. La maison Le Robert est lancée, et Le Petit Robert paraît en 1967.

L'heure est alors à l'ouverture. Les variantes francophones commencent à trouver une place au sein des dictionnaires de référence : au début du XXe siècle, les éditions du Dictionnaire complet illustré de Larousse intégraient déjà des québécismes, des helvétismes et des belgicismes, mais ce mouvement s'élargit en 1992, avec la publication, chez Le Robert, d'un Dictionnaire québécois d'aujourd'hui, dont les définitions s'adressent pour la première fois aux locuteurs francophones du Québec. Le Dictionnaire universel Afrique, quant à lui, paraît en 1995 et devient, trois ans plus tard, le Dictionnaire universel francophone.

La révolution numérique de la fin du siècle étend encore le champ des possibles. Avec le Robert électronique de 1989, les dictionnaires entament leur mue numérique sur CD-Rom. En 2003, les 100 000 mots du gigantesque chantier du Trésor de la langue française en seize volumes sont disponibles pour la première fois en ligne. La version francophone du Wiktionnaire naît un an plus tard, le Larousse est disponible en ligne à partir de 2008, l'Usito québécois et Le Robert en 2009 et les neuf Dictionnaires de l'Académie française à partir de 2017. Les définitions sont désormais à portée de clic, réalisant là les vœux démiurgiques des premiers lexicographes.

L'histoire des dictionnaires de langue française est intimement liée aux progrès technologiques qui en permettent la diffusion. « Œuvres d'interprétation, voire de poésie » pour Jean Pruvost, d'« attentes multiples et contraires » pour Gilles Siouffi, ces ouvrages constituent une ouverture sur le monde parfois salvatrice, particulièrement dans les foyers où ils sont les seuls à offrir un horizon. « Pour les enfants, le dictionnaire est le lieu de la découverte des mots et des images, rappelle la directrice éditoriale des éditions Le Robert, Géraldine Moinard. Avec cet objet incroyable, ce condensé de savoirs, on s'éveille finalement au monde entier. »